



Obtenir le label Vignobles & Découvertes !

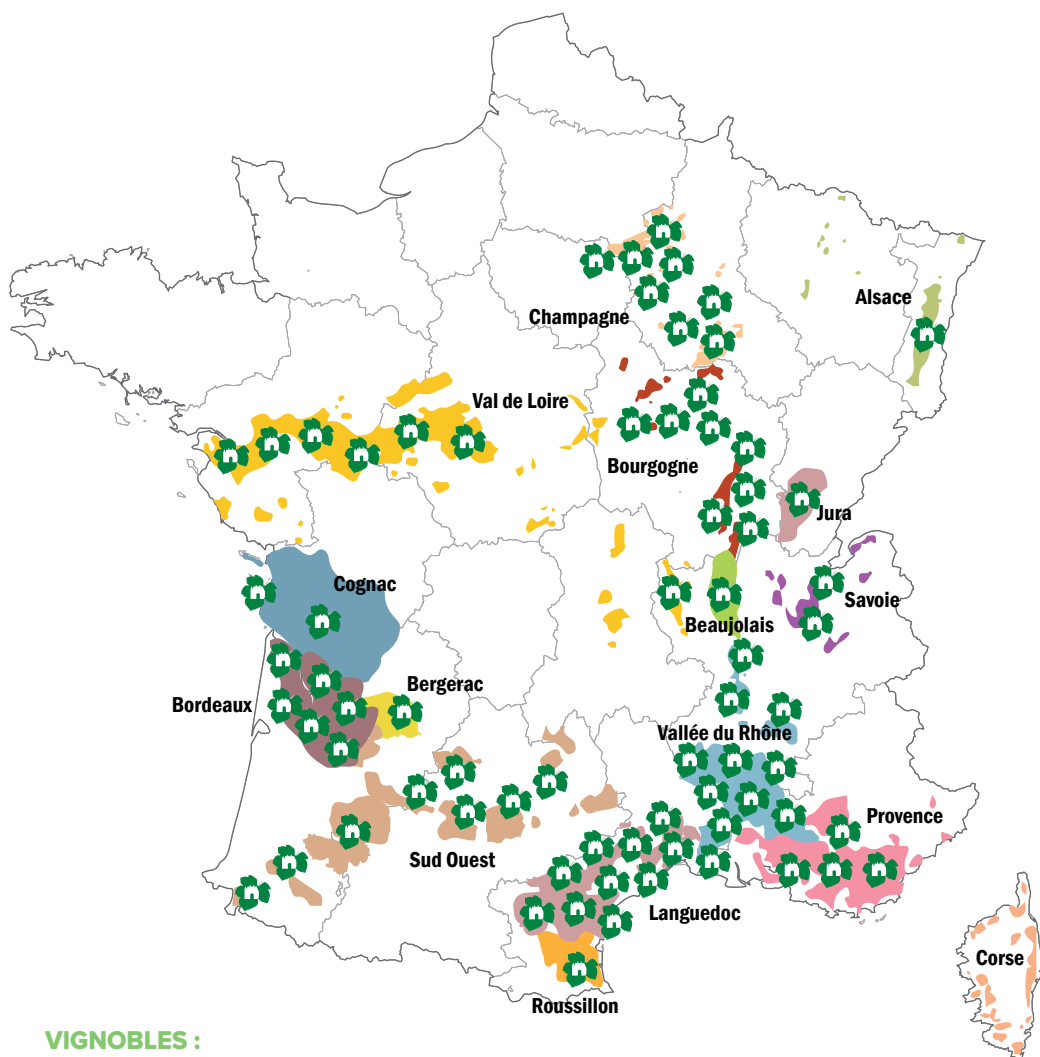


La Loire, elle se raconte
à travers vous !

loirestory.com

VIGNOBLES & DECOUVERTES EN FRANCE

71 destinations sont aujourd'hui labellisées à l'échelon national
dont 11 en Auvergne-Rhône-Alpes



VIGNOBLES :

 Val de Loire	 Savoie	 Vallée du Rhône
 Champagne	 Beaujolais	 Provence
 Alsace	 Cognac / Ile d'Oléron	 Languedoc
 Bourgogne	 Bordeaux	 Roussillon
 Jura	 Bergerac	 Sud-Ouest

SOMMAIRE



- L'oenotourisme 4 à 5
- Le label Vignobles & Découvertes..... 6 à 9
- Comment obtenir le label 10
- Contacts 11



L'OENOTOURISME

Définition :

L'œnotourisme peut se définir comme l'ensemble des prestations relative aux séjours touristiques dans des régions viticoles et permet la découverte conjointe du vin, des terroirs et des hommes sur le territoire où ils se situent.

La diversité des prestations qu'inclut l'œnotourisme sont à l'image de la diversité des terroirs viticoles : si cette activité est essentiellement centrée sur la découverte du vin, via la rencontre entre touristes et vignerons, de la dégustation, de la vente de vin et des activités de découverte du vignoble sur leur exploitation, le périmètre de l'œnotourisme peut aller bien au-delà et englober des produits ou activités telles que des visites de villages viticoles ou de sites culturels, la participation à des évènements, l'accueil en chambre d'hôtes chez les exploitants, etc.

A la frontière du tourisme culturel et du tourisme gastronomique, il peut répondre aux attentes d'une grande variété de clientèle.

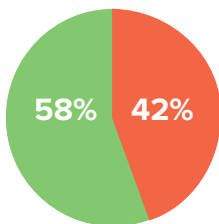
La France est la première destination touristique mondiale (en nombre de visiteurs) et le premier pays exportateur de vins et de spiritueux (en valeur).

L'œnotourisme, c'est l'opportunité de développer ces deux secteurs majeurs de notre économie.

Quelques chiffres :

10 MILLIONS D'OENOTOURISTES EN 2016

**5,8 MILLIONS
FRANCAIS
SOIT 58%**



**4,2 MILLIONS
ETRANGERS
SOIT 42%**

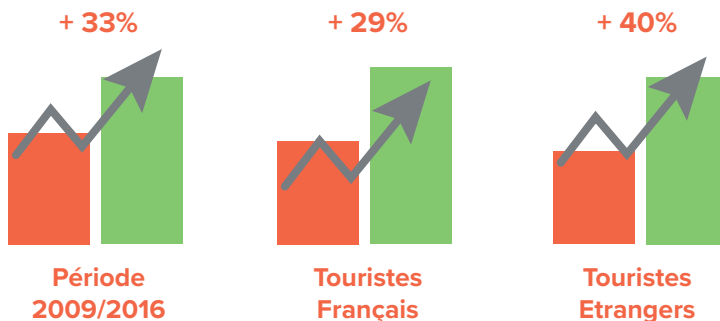


EVOLUTION DEPUIS 2009

+ 1/3 d'oenotouristes

Un segment en croissance :

En 2009 : 7,5 millions d'oenotouristes en France



4% Taux de croissance annuel moyen

3,7% Taux de croissance annuel moyen des Français

5% Taux de croissance annuel moyen des étrangers

RETOMBEES ECONOMIQUES ESTIMEES EN 2016

1256 € en moyenne dépensés pour un séjour oenotouristique (pour l'ensemble des personnes participant au séjour) comprenant une activité liée au vin et à la découverte des vignobles dont **240 €** des dépenses en moyenne liées à l'achat de vin sur place, voire consommé in situ et les dépenses périphériques (visites, dégustation, stages et autres...)
5,2 milliards d'euros : estimation de la dépense globale des oenotouristes en France en 2016.



LE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES

Qu'est ce que c'est ?

Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective, la marque Vignobles & Découvertes dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

Candidater, pourquoi ?

La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité.

Cette offre répond aux exigences du règlement d'usage.

La marque vise ainsi à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'Oenotourisme.



Les Bénéfices

Une reconnaissance de la destination

1 - Bénéficier d'une reconnaissance : qualité du produit et du travail

2 - Valoriser un produit de qualité, le vin et améliorer la lisibilité de la destination oenotouristique pour toucher de nouvelles clientèles et participer ainsi à une nouvelle notoriété.

3 - Structurer l'offre et la qualifier

4 - Intégrer un réseau national reconnu auprès de la presse, des médias et des influenceurs.

5 - Accroître la promotion et la communication grâce aux réseaux régional, national voire international

6 - Accéder à un plan d'actions régional sur des opérations ciblées en France et à l'étranger

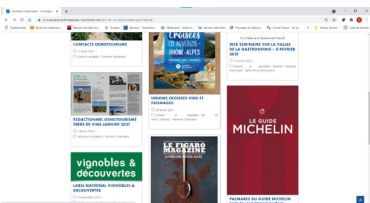
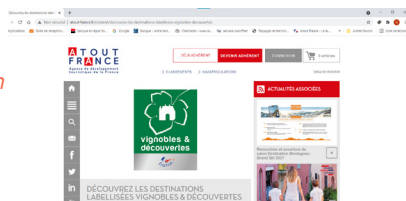
7 - Intégrer une programmation Évènementiel qui bénéficie d'un plan média national et régional : Le Fascinant Week-end - www.fascinant-weekend.fr

La visibilité

1^{ères} retombées pour la destination « Forez, Roannais aux racines de la Loire »

● sur le site web d'Atout France

Dès la page d'accueil, dans la rubrique Promotion/Distinction et Labels, toutes les informations sont détaillées concernant l'attribution du label : candidature, renouvellement, destinations labellisées...

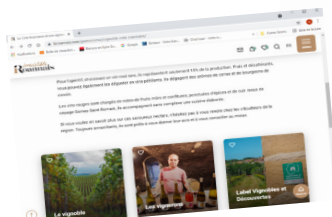


● sur le site web de l'Agence Régionale du Tourisme (ART)

Dès la page d'accueil, dans la rubrique Art de Vivre - Tourisme Gourmand

● sur les sites web de l'Agence de Développement Touristique (ADT) et territoires concernés...

Espace pro sur le site loirestory.com, rubrique «Gastronomie» sur le site leroannais.com, rubrique «Découvrir/Produits locaux» sur le site loireforez.com



● dans les magazines, journaux spécialisés...

suite à des accueils de presse organisés par les Agences Régionale et Départementale du Tourisme et les Offices de Tourisme des territoires concernés.



● dans les dépliantés touristiques et les dossiers de presse

édités par par les Agences Régionale et Départementale du Tourisme, les Offices de Tourisme, les prestataires et partenaires touristiques...

● sur des salons, évènements locaux, nationaux et internationaux :

SIRHA, Wine Paris, Fascinant week-end...



Pour qui ?

La marque est attribuée à une destination mais également aux prestataires partenaires de cette destination.

La candidature de la destination, puis, une fois la marque attribuée à cette dernière, la gestion, l'animation, le développement et la promotion de celle-ci est confiée à un porteur de projet ensemble, regroupant, au sein de son comité de pilotage pour l'obtention et le suivi de la marque, des représentants de la filière viticole et de la filière touristique.

Le porteur de projet doit proposer une sélection de prestations qualifiées pour leur niveau de qualité et leur lien avec le vignoble.

Cette sélection de prestations comprend au moins :

- **les caves ou caveaux ouvert(e)s au public** : ils doivent être, au nombre de 15 ;
- **l'hébergement** : cette exigence doit recouvrir, en principe, 100 lits touristiques ;
- **la restauration** ;
- la découverte d'un ou **plusieurs site(s) patrimonial (aux)** qu'ils soient **naturels culturels ou relatifs à la découverte de savoir-faire** ;
- un ou plusieurs **office(s) de tourisme** ;
- une ou plusieurs **structures réceptives** proposant des journées ou séjours de **découverte autour du vin**,

Les prestations suivantes devront également être proposées :

- un ou des **événement(s) autour du vin** ou associant l'univers du vin ;
- une ou des **activité(s) sportive(s) ou de loisirs** ;
- une ou des **activité(s) de bien-être et de santé**.



COMMENT OBTENIR LE LABEL ?



Prendre contact avec le porteur de projet, pour le département de la Loire, l'ADT ou les Offices de Tourisme des territoires concernés, à savoir : Roannais et Loire Forez.



Une visite de contrôle de l'établissement est organisée pour vérifier si les critères d'éligibilité sont respectés.



A l'issue de cette visite, une fiche d'engagement est signée par l'établissement candidat. La démarche est gratuite.



La candidature est alors envoyée à Atout France qui assure l'instruction du dossier :

- **candidature initiale** : un dossier complet est réalisé avec une présentation détaillée de la destination candidate et des prestataires éligibles.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

- **ajout de partenaires au sein d'une destination déjà labellisée** : au cours des 3 ans de validité du label, des partenaires peuvent s'engager dans la démarche. Les nouveaux partenaires s'engagent après validation de leur candidature par le porteur de projet et un courrier est envoyé à Atout France.

- **renouvellement** : un dossier de demande de renouvellement est monté par le porteur de projet. Celui-ci est alors auditionné par le CSO (Comité Supérieur de l'Oenotourisme) et un représentant d'Atout France.

Le renouvellement est attribué pour une durée de 3 ans.



Une fois labellisé, les partenaires de la démarche reçoivent une plaque « Vignobles & Découvertes » à apposer sur leur façade.



L'ensemble des partenaires peut dès lors utiliser le logo et les outils de communication mis à sa disposition.

LE LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES EST OBTENU



CONTACTS :

Porteur de projet :

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE (ADT)
22 Rue Paul Petit - 42100 SAINT-ETIENNE

Représentant technique :

Sylvie SPECIALE - Tél. : 04 77 59 96 61 - sylvie@loiretourisme.com

Territoires partenaires :

OFFICE DE TOURISME ROANNAIS AGGLOMÉRATION
8 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 42300 Roanne
Tél. : 04 77 71 51 77

OFFICE DE TOURISME LOIRE FOREZ - BUREAU DE MONTBRISON
Place Eugène Beaune - 42600 Montbrison
Tél. : 04 77 96 08 69





AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

22 Rue Paul Petit
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 59 96 61

sylvie@loiretourisme.com
www.loirestory.com

